



Conférence des Parties de la Région Auvergne Rhône Alpes : Les propositions de la Cgt

La Conférence des Parties (COP) de la région Auvergne-Rhône-Alpes a été lancée le 21 décembre 2023 en présence de M. Christophe BÉCHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de M. Laurent WAUQUIEZ, Président du Conseil régional.

Six groupes de travail sectoriels représentatifs des enjeux de transformation écologique ont été constitués à la maille régionale, et ont vocation à identifier des défis prioritaires au regard des enjeux de la région, puis à les décliner en actions concrètes en lien avec toutes les parties prenantes.

Sophie Binet : « N'attendons pas que le capital traite de la question environnementale, il ne le fera pas »

La CGT s'est inscrit dans cette démarche, et porte des propositions et des ambitions visant à baisser l'empreinte carbone, tout en développant la cohésion territoriale et sociale. Un enjeu majeur est La COP 21 régionale ne se limite pas à une vaste entreprise de communication sans effet ni levier :

Nous ne pourrions pas agir sur le climat sans contraindre l'économie et restreindre les profits, ou limiter notre action à de simples solutions techniques, qui seraient avant tout des sources de profits pour les plus riches (ingénierie climatique, agro carburants...)

Par ailleurs, les dispositifs techniques, bien qu'identifiés depuis plusieurs années notamment dans le domaine du logement (rénovation, isolation, réhabilitation) ne sont pas mis en œuvre ou freinés par choix politique et budgétaire.

Sommaire :

- Reconstruire la puissance publique: Conditionner les aides financières aux entreprises à des critères sociaux et environnementaux et les évaluer
- Filière industrie bois
- Filière énergie
- Eau et biodiversité
- La prévention et l'élimination des déchets
- Agriculture et alimentation
- Transport
- Démocratiser l'entreprise et redonner leur pouvoir d'agir aux acteurs du travail

Reconstruire la puissance publique: Conditionner les aides financières aux entreprises à des critères sociaux et environnementaux et les évaluer

Pour obtenir un changement de la part des entreprises (protection de l'environnement, réduction des émissions de gaz à effet de serre, respect du droit social et de l'égalité professionnelle), l'Etat doit se doter de réglementations, de moyens de contrôle pour vérifier leur respect et de sanctionner si nécessaire. Il peut aussi agir par la conditionnalité des aides publiques (180 milliards) et l'accès aux marchés publics (248 milliards), soit 1/4 du PIB :

- Des conditions sociales et environnementales avec un avis des représentants des personnels sur l'attribution et l'usage des aides publiques
- La mise en place d'un comité d'attribution, de suivi et d'évaluation quadripartite État – collectivité(s) territoriale(s) concernée(s) – organisations syndicales de salariés – organisations syndicales d'employeurs
- L'obligation de consulter CSE ou assimilés
- Les engagements non remplis pourront entraîner le remboursement total ou partiel des aides reçues pour éviter les effets d'aubaine.

Filière industrie bois

Le secteur de l'industrie peut contribuer à la réduction des gaz à effet de serre en s'appuyant sur plusieurs conditions incontournables :

Relocaliser les productions :

- par le développement des circuits courts pour rapprocher le lieu de production du lieu de consommation, relocaliser et réinternaliser les activités et la mise en place de droits de douanes dissuasifs en fonction des normes environnementales et sociales du pays de production

Privilégier l'économie circulaire et l'éco-conception :

- par un approvisionnement durable, la prise en compte des impacts environnementaux et sociaux des ressources et matières premières utilisées, l'écoconception, la limitation des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit,
- Par l'économie de la fonctionnalité : privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien ainsi que l'allongement de la durée d'usage des produits par le recours à la réparation, à la vente ou à l'achat d'occasion, par le don, dans le cadre du réemploi et de la réutilisation.
- Par l'élimination et le recyclage des déchets.

La prévention et l'élimination

La prévention, le recyclage et peuvent se développer que grâce à une coopération forte entre le producteur, le consommateur et la collectivité en charge du service des déchets.

- Réduire les déchets à la source : réduire les emballages, lutte contre le gaspillage dans toute la filière, ...
- Supprimer l'incinération des déchets
- Inciter à la réutilisation notamment des déchets de chantier
- Garantir le retour en régie pour le tri, le recyclage et du traitement des déchets
- **Garantir des emplois en adéquation avec des conditions de travail décentes pour garantir le niveau de sécurité.**

Filière Energie

- **Garder une maîtrise publique** de la production et la distribution de l'énergie avec la constitution d'un pôle public intégrant l'ensemble de la filière énergétique :
- **diversifier** en augmentant les énergies renouvelables dans le mix énergétique en développant des filières industrielles capables de créer des emplois qualifiés sur le territoire.
- **Miser sur la recherche** en augmentant les moyens humains et financiers pour la recherche sur les enjeux environnementaux et notamment sur les énergies non productrices de gaz à effet de serre.
- **Maitriser la consommation d'énergie** : Dans l'habitat avec le lancement d'un grand plan d'isolation thermique et en limitant l'étalement urbain, dans les transports, avec le développement du service public ferroviaire, du fluvial et des mobilités propres.
- **garantir des emplois en nombre suffisant avec des conditions de travail et de salaire décentes pour garantir le niveau de service et de sécurité.**

Agriculture et alimentation

Protéger les sols, la biodiversité, les agriculteurs et la sécurité alimentaire doit devenir la priorité de la politique agricole et des consommateurs.

- Valoriser les formations et métiers agricoles.
- Soutenir le passage en bio de l'agriculture et structurer les groupements d'achats en coopérative
- Garder une maîtrise publique du foncier et redonner des services de l'Etat en matière de conseil, d'accompagnement
- Un revenu décent doit être garanti aux paysans et à la régulation et la répartition des volumes de production d'une loi interdisant l'achat en dessous du prix de revient alimentaire serait à expérimenter
- Une refonte de la Politique Agricole Commune européenne doit être plus démocratique et transparente
- Relocalisations et circuits-courts auront aussi pour objectif de créer des puits de carbone capables d'absorber du CO2
- Conditionner l'entrée des matières premières et produits agricoles sur le marché européen au respect de normes environnementales et de sécurité, respecter la souveraineté alimentaire des pays européens
- il est nécessaire de réglementer l'usage des additifs alimentaires, leur formation, de la composition des aliments ultra-transformés et leur contrôle par les pouvoirs publics .

En des déchets

la valorisation ne
ce à une synergie
consommateur et la
de gestion des dé-

ces : réduction des
gaspillage alimen-

déchets

amment sur les dé-

publique de la col-
chets

**nombre suffisant
vail et de salaire
eau de service et**

Transports

Les transports sont des sujets nationaux mais aussi régionaux au plus près des besoins des usagers et de l'aménagement du territoire. Cela passe par les mobilités du quotidien qu'elles soient routières (voitures ; bus) ; actives (vélos ; trottinettes ; marches) ou ferroviaires.

Garder une maîtrise publique comme outil de régulation et contrôle

Développer les transports collectifs en privilégiant le ferroviaire dans une approche multimodale et complémentaire des modes de transport et d'aménagement du territoire équilibré et égalitaire

- garantir l'égalité d'accès aux différents réseaux de transports par leur financement et leur entretien
- Ne plus fermer de lignes mais au contraire organiser la réouverture et le développement du réseau ferroviaire
- Travailler la complémentarité des modalités de transport, notamment dans le transport des marchandises entre transport ferroviaire, fluvial et routier par exemple.
- Assurer des services publics administratifs, de santé et éducatifs de proximité
- Privilégier les aménagements facilitant l'usage des mobilités actives dans les échanges urbains, périurbains et ruraux.
- Mettre en place une politique tarifaire attractive et sociale

Garantir des emplois en nombre suffisant avec des garanties individuelles et collectives de haut niveau, des conditions de travail et de salaire décentes ,pour garantir le niveau de service et de sécurité.

on

la santé des consommateurs
aides publiques.

structurer la filière par des

onner des moyens aux ser-
gnement et de contrôle
(agriculteurs et salariés) par
oduction et l'élaboration
e revient. La sécurité sociale

est impérative. Sa mise
nte.

ur effet de développer des

des marchandises sur le
nementales et sociales, et
mergents

atifs, des procédés de trans-
transformés et de permettre

Eau et biodiversité

La cohérence entre préservation de la ressource en eau, protection de la biodiversité, réduction de l'artificialisation des sols, alimentation de qualité pour tous, politique industrielle respectueuse de la santé humaine et environnementale et la stratégie énergie climat est impérative. Il est donc nécessaire de :

- Prioriser la protection de la biodiversité et la ressource en eau sur les enjeux économiques
- Rééquilibrer le financement de la gestion de l'eau qui ne peut reposer que sur les consommateurs individuels qui ne consomment que 20% de la ressource, mettre en œuvre le principe de pollueur/payeur
- Partager la nécessité de la sobriété sur la ressource eau pour tous les consommateurs, individuels et professionnels
- Contrôler et interdire de toute urgence à la source les produits ayant des effets sur la biodiversité
- La gestion de l'eau doit rester sous maîtrise et au cœur des missions publiques
- Investir dans la recherche, avec la participation financière des entreprises concernées afin de passer d'une gestion de crise à la planification de la dépollution et de la prévention des risques en garantissant la traçabilité des données par les services de l'Etat.
- Doter de moyens suffisants les services de la DREAL, de l'Office Français de la Biodiversité que ce soit en matière de prévention, de contrôle et de mesures de réparation.

Démocratiser l'entreprise et redonner leur pouvoir d'agir aux acteurs du travail

Pour cela la CGT propose de :

1/ Mettre en place une sécurité sociale professionnelle Environnementale

Il est inacceptable que les salariés soient les premières victimes de la transition environnementale à l'image de ce qui se passe dans le secteur de l'automobile, de la plasturgie, du caoutchouc, de la pharmacie, du textile.... Pour mettre fin au chantage à l'emploi, il faut sécuriser l'emploi et les garanties collectives des salarié.e.s en instaurant une sécurité sociale professionnelle, garantissant le maintien du contrat de travail et des droits des salariés. Ceci leur permettrait de se former avec maintien de leur salaire pris en charge par un fond mutualisé pendant la transformation de leur entreprise et éviterait ainsi les licenciements. Cette proposition, portée de longue date par la CGT dans le cadre du nouveau statut du travail salarié, prend encore plus de sens au vu des transformations massives et rapides à apporter au tissu productif, tout en responsabilisant les donneurs d'ordre vis-à-vis de leurs sous-traitants.

2/ Redéfinir l'objet et la mission de l'entreprise : Collectivité de travail, créatrice ou productrice d'un bien ou d'un service, en incluant la responsabilité des donneurs d'ordre/sous-traitants

3/ Donner force au droit constitutionnel dans le code civil et le code du commerce en intégrant l'alinéa 8 du préambule de la Constitution de 1946, qui stipule que « tout travailleur participe par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises ».

4/ Renforcer les droits des travailleurs et de leurs représentants, à intervenir sur les choix stratégiques de l'entreprise et à proposer des alternatives, en tous lieux où ils sont débattus (CA, Comité stratégique de filière, pôle de compétitivité, plans de relance, CSE entreprise, groupe, européen) en intégrant les travailleurs des entreprises sous-traitantes, externalisées, retour et le renforcement du CHSCT

5/ créer une mission de contrôle de l'utilisation des fonds publics versés aux entreprises qui doivent faire l'objet de contreparties en termes d'emploi, de salaires, d'engagements dans la transition écologique.

6/ La création de fonds régionaux d'intervention pour l'emploi et le développement solidaire des territoires, mobilisant les ressources disponibles au niveau régional, y compris l'épargne, avec une péréquation entre régions, pour permettre le développement d'activités, d'emplois et de formations à partir de projets concrets dans une optique de coopération et de solidarité entre les territoires, entre les entreprises et leur lieu d'implantation. Ils devront être conditionnés et gérés de manière transparente et démocratique, avec la participation des représentants des travailleurs, des employeurs et des pouvoirs publics au niveau régional ;

7/ Le renforcement du rôle des organisations syndicales, des instances de dialogue social et notamment du CESER en les consultant systématiquement, en les impliquant par leurs recommandations spécifiques dans la prospective, l'élaboration, l'évaluation des politiques publiques et des financements publics aux entreprises;

Comité Régional CGT AURA

112 Rue Ney—69003 LYON

Tél. : 04.72.60.53.13 - Courriel : contact@cgt-aura.org

Site internet : www.cgt-aura.org